

Le BP AP est un diplôme national de niveau 4 (bac) qui forme des professionnels capables de créer, aménager et entretenir des jardins et espaces verts, en entreprise paysagère ou au sein de collectivités.



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter afin de définir les modalités d'accueil.



BP AP Aménagements Paysagers

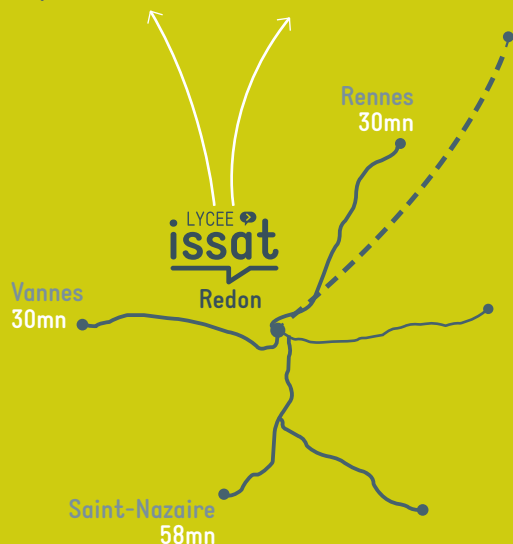
Formation sur 1 an



En train
Gare à 5mn
à pied de l'école



En car
Lignes régulières
quotidiennes
à partir de l'Ille-et-Vilaine,
du Morbihan et de La Loire-Atlantique



www.issat.info

6 rue de la Maillardaie
35600 REDON
02 99 71 60 76
apprentissage@issat.cneap.fr

LYCEE 
issat
REDON

01-2016

Objectifs de la formation

Acquérir des compétences pour se positionner en tant que professionnel dans le secteur du paysage, préparer et coordonner le travail sur un chantier, installer et maintenir la composante végétale des aménagements dans une démarche agroécologique, et mettre en place ainsi qu'entretenir les infrastructures paysagères.

Les métiers

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier / Jardinier paysagiste
- Ouvrier d'entretien des espaces verts

Les qualités

- Créativité et sens de l'esthétique pour concevoir des espaces verts
- Goût du travail concret et en extérieur
- Intérêt pour les plantes, les sols et l'environnement
- Autonomie et capacité à gérer un chantier



Programme

1 – Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

2 – Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

3 – Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

4 – Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

5 – Mettre en place des infrastructures

6 – UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Apprentissage

• **36 semaines** en entreprise & **16 semaines** en centre de formation

• Rythme : 1 semaine en centre de formation / 2 semaines en entreprise

• Un contrat d'apprentissage dans une entreprise du paysage ou une collectivité

	16-17 ans	18-20 ans	+21 ans
1 ^{ère}	27%	43%	53%
2 ^{ème}	39%	51%	61%
3 ^{ème}	55%	67%	78%

Les +

- Visites pédagogiques
- Interventions de professionnels
- UCARE : Réaliser l'installation et la maintenance d'équipements paysagers autonomes et ou connectés

Pré requis

- Être âgé(e) de 15 à 29 ans révolus pour pouvoir signer un contrat d'apprentissage, pas de limite d'âge si RQTH
- Avoir obtenu un CAP Jardinier Paysagiste
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité
- Justifier d'une année d'expérience professionnelle

Inscription

- Étude du dossier : lettre de motivation, bulletins de notes et projet professionnel
- Entretien individuel

Les poursuites d'études

BP AP



Certificat de spécialisation